

SYSTÈMES ÉQUITABLES DE COOPÉRATION,

PRATIQUES INCLUSIVES ET RECONNAISSANCE SOCIALE

Avec **le cnam**

A travers cette session, il s'agira de définir et mettre en œuvre un cadre conceptuel et méthodologique permettant le développement de systèmes équitables de coopération centrés sur le devenir de la personne, la mobilisation de l'ensemble des acteurs, familles et personnes comprises, et la mise en évidence de l'interdépendance des acteurs.

DURÉE

3 JOURS

TARIF

Sur site : 1600 € / jour

PARTICIPANTS 15

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formulaire d'évaluation de la formation portant sur l'atteinte des objectifs.

PRÉ-REQUIS

Exercer une activité auprès de personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle

PUBLIC VISÉ

Professionnels de l'accompagnement, parents, personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle et autres acteurs intervenant sur le projet de la personne

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier un cadre conceptuel et méthodologique favorable à la coopération entre les acteurs et à la mise en compétence de la personne et de sa famille, le mettre en œuvre et l'évaluer
- Cerner les principes et enjeux des pratiques inclusives, notamment au regard de l'accès aux droits, de la mise en compétence des personnes et des nouveaux modes d'intervention sociale
- Identifier les principes conceptuels et méthodologiques régissant la mise en œuvre de systèmes équitables de coopération
- Faire le lien entre accompagnement et coopération

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et méthodologiques, échanges et analyses de situation, élaboration d'outils et allers-retours concepts/terrain

JOUR 1

- Travail d'accompagnement
- Devenir de la personne
- Affiliation sociale

JOUR 2

- Coopération, interdépendance et reconnaissance sociale

JOUR 3

- L'ancrage de l'accompagnement dans un système équitable de coopération et un triple partenariat (personne, parents, professionnels)